

# LA LETTRE DU SPECTACLE

L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT – BIMENSUELLE – N°261 – 5/11/2010

## DANS L'ACTUALITÉ

### ► Avignon : les codirecteurs reconduits pour un demi-mandat

Hortense Archambault et Vincent Baudriller restent à la direction du Festival d'Avignon jusqu'en 2013.

Lire page 3

### ► DRAC : une vague de nominations attendue

Au moins quatre DRAC devraient connaître un changement de direction vers le 15 novembre, sous réserve de remaniement ministériel.

Lire page 3

### ► Le relatif essoufflement du Womex

Le marché des musiques du monde, à Copenhague, a connu un repli de fréquentation, mais reste un rendez-vous incontournable.

Lire page 7

### ► Les cabarets entrent dans les instances du CNV

Les cabarets versent désormais la taxe fiscale sur les spectacles au CNV. Ils ont donc accès aux aides et seront représentés au conseil d'administration.

Lire page 8

## ASSURANCE CHOMAGE

# Retour annoncé du débat sur l'intermittence

Le nombre d'allocataires des annexes 8 et 10 continue d'augmenter. À l'approche de la renégociation de la convention Unedic, le régime de l'intermittence s'apprête à subir une nouvelle bourrasque.

Si le reflux de la contestation se confirme sur les retraites, les représentants du patronat et des confédérations syndicales devraient commencer à renégocier la convention d'assurance chômage fin novembre. Les organisations professionnelles du spectacle vivant, qu'elles représentent des salariés ou des employeurs, n'y participent pas directement et abordent le sujet avec des pincettes. La discrétion cherche à préserver le scénario le moins alarmant, à savoir une simple prolongation de la situation actuelle. Après les récents remous sociaux, le gouvernement pourrait faire pression pour cette solution, afin de ne pas voir d'images d'artistes en colère à la télévision.

Mais à cette logique politique va s'opposer une vision comptable du problème. La réforme de 2004 avait fait baisser brutalement le nombre des intermittents indemnisés. Depuis 2005, la hausse a repris à un rythme d'environ 5% par an (voir tableau ci-dessous). La différence entre les prestations versées par l'assurance chômage et les cotisations qu'elle perçoit pour les annexes 8 et 10 (artistes et techniciens du spectacle) reste de l'ordre de

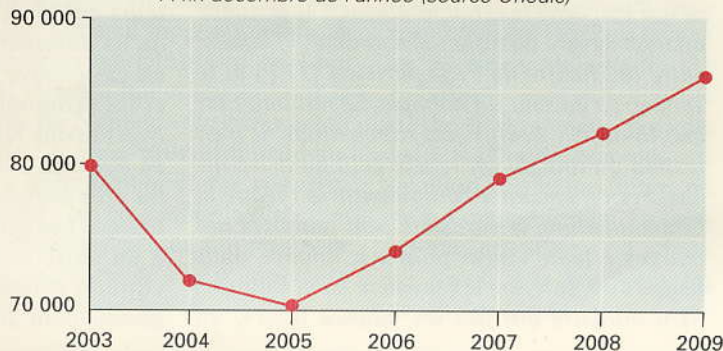
1 milliard d'euros par an. La hausse du nombre d'allocataires est également visible sur les tableaux des Congés Spectacles, caisse qui gère les congés payés des intermittents. Lors de la renégociation, ce point pourrait être mis en avant pour réclamer un nouveau coup d'arrêt. D'autant que la proportion de contrats « intermittents » par rapport aux « permanents » dans le spectacle vivant n'évolue que lentement. Selon Audiens, la répartition est de 53/47 pour cent en 2008. En 2002, ce rapport était de 57/43. La promesse de réduire le nombre de « permittents » n'est certes donc pas vaine, mais les résultats se diluent dans la masse. Car, entre 2002 et 2008, le nombre de salariés (au moins

une fois dans l'année) comptés par Audiens est passé de 140 000 à 192 000.

La conjoncture n'est pas favorable. L'Unedic accusera un déficit cumulé de 9,3 milliards d'euros fin 2010 et prévoit déjà de descendre à 13 milliards en fin d'année suivante. Le recul de l'âge légal de la retraite va augmenter le nombre d'allocataires « âgés ». La facture pour l'Unedic pourrait dépasser 500 millions d'euros à partir de 2017 selon un rapport interne cité par *La Tribune*. De plus, le nombre de personnes susceptibles de toucher l'allocation équivalent retraite va augmenter. Cette aide sociale est pour l'instant payée par l'État, mais le gouvernement voudrait la voir prise en charge par l'assurance

### Nombre d'allocataires indemnisés dans le cadre des annexes 8 et 10

À fin décembre de l'année (source Unedic)



JACOB CHAWFURD

► chômage dans le cadre de la prochaine convention Unedic. La CGT estime qu'elle représenterait au moins 500 millions d'euros en plus par an. Le Medef entre dans la négociation Unedic bien décidé à ne pas augmenter les cotisations patronales et son principal interlocuteur, la CFDT, est aussi décidé à ne pas baisser les prestations en général. À en croire Pôle emploi, l'activité «arts, spectacle et activités récréatives» a connu une hausse de

l'emploi salarié et du nombre d'établissements en 2009. En relation, le nombre de chômeurs enregistrés par le ministère du Travail suit la même courbe. Cet apparent paradoxe d'un secteur à la fois dynamique et entretenant la précarité va donner du grain à moudre aux critiques comme celle de Bruno Coquet dans la revue *Futuribles* d'octobre 2010 : «*La solidarité interprofessionnelle des seuls secteurs marchands a été mobilisée pour financer la crois-*

*sance des dépenses d'indemnisation généreuses au-delà du droit commun, faisant du régime d'assurance chômage l'un des principaux financeurs de la politique culturelle en France*». Dans le contexte politique, les professionnels du spectacle auraient intérêt à prendre les devants dans un débat qui risque d'oublier les justifications de fond de l'intermittence, plutôt qu'à faire le dos rond dans l'espoir que leur régime passe entre les gouttes. ● YVES PÉRENNOU

## SHORT LIST La Ferme du Buisson

Cinq candidats ont été retenus pour la succession de José-Manuel Gonçalves à la Ferme du Buisson, scène nationale de Marne-la-Vallée. Il s'agit de Philippe Chamaux (directeur adjoint de Château de Versailles Spectacles), Frédéric Mazelly (directeur de la programmation des spectacles au parc de La Villette), Vincent Echès (directeur adjoint de la Ferme du Buisson), Gilbert Langlois (directeur de l'Hippodrome à Douai) et Benoît Thiebergien (directeur du festival Les 38<sup>e</sup> Rugissants). ●

## ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

### Les syndicats remontent au créneau

Les revendications syndicales en faveur du spectacle vivant reviennent au devant de la scène. Le Syndeac, la CGT-Spectacle et l'Ufisc tenaient une conférence de presse le 2 novembre, au Théâtre du Rond-Point à Paris. Ils étaient rejoints par Profedim, Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique. En revanche, le Syndicat national des scènes publiques (SNSP) ne figurait pas cette fois parmi les signataires. Les causes de la protestation syndicale n'ont pas changé. Le communiqué énumère : «*La révision générale des politiques publiques, le projet de réforme des collectivités territoriales, les baisses des budgets artistiques et culturels, la fragilisation des équipes artistiques, les tentatives de fusion/absorption d'entreprises ou d'établissements*». Les représentants professionnels sont aussi intervenus sur deux autres sujets d'actualité, le budget 2011 et la nouvelle circulaire sur les labels. «*Le projet de loi de finances prévoit des baisses pour le spectacle vivant*, déclare Claire Guillemain, déléguée du Profedim. *Ces mesures feront des dégâts sans produire d'économie pour le budget de l'État. D'autre part, des redéploiements amputeront les crédits des DRAC de 200 000 à 500 000 euros par DRAC l'année prochaine.*»

#### Zones d'ombre

Jean Voirin, secrétaire général de la CGT-Spectacle, pointe aussi l'opacité du budget 2011 : «*Le ministre parle de sanctuarisation, mais ils ont pris soin de changer la "maquette", ce qui empêche les comparaisons.*» Il dénonce un mouvement de fusion-absorption : «*L'affaire entre le Théâtre de l'Est parisien (TEP) et le Tarmac va devenir un exemple. Le résultat, c'est que là où il y avait deux subventions, il n'en restera qu'une. Si on répète cela pour les orchestres ou encore à Toulon entre le théâtre et Châteauvallon, le ministère peut retrouver des marges.*» Jean Voirin pointe le silence dans lequel s'est enfermé le ministère de la Culture : «*Un ministre qui fait les «dance floor», un*



Les mobilisations de cette année (ici à Avignon en juillet dernier) ont permis de contenir les attaques contre la culture, selon le Syndeac.

*cabinet qui ne répond plus et une DGCA qui décide seule et qui se répand ensuite partout en parlant de large concertation.*» Reste encore le combat contre le Conseil de la création artistique : «*On croit comprendre que le comité Karmitz va devenir un des éléments du financement du ministère de la Culture.*»

#### Dernière avant 2012

La critique du budget du ministère de la culture, chaque fin d'octobre, donne l'impression d'un phénomène cyclique. François Le Pillouër, président du Syndeac, le conteste : «*Cette année, c'est pire que jamais. Non seulement le spectacle vivant est maltraité par le budget, mais il va souffrir au niveau des subventions locales, à cause des gels de dotation de l'État aux collectivités territoriales.*» Et si François le Pillouër remet le métier sur l'ouvrage, c'est parce que, dit-il, la résistance paye : «*Ils n'ont pas encore réussi à mettre en place le programme anglosaxon qu'ils souhaitaient. Aujourd'hui, les acteurs culturels italiens et anglais voient bien qu'ils auraient dû réagir plus tôt. La bataille est idéologique parce que le secteur marche bien et les économies réalisées sont négligeables. Nous avons repoussé les attaques, mais 2011 va être une année noire. Les compagnies sont les plus frappées parce que la diffusion se restreint.*» Les syndicats pourront ensuite passer à un autre chantier, l'inscription d'un volet culturel solide dans le projet politique de la gauche pour 2012. ● Y. P.

## CIRQUE Inquiétude pour l'aide aux résidences

Territoires de cirque, association de structures de production et de diffusion des arts du cirque, s'étonne que la création des pôles nationaux pour les arts du cirque comme nouveau label national ne s'accompagne d'aucune mesure nouvelle pour les arts du cirque dans le budget 2011. «*Au contraire, nous constatons la disparition d'un des trois dispositifs spécifiques du ministère de la Culture, l'aide à la résidence, qui a fait la preuve de son utilité et de son efficacité*», déclare la présidente de l'association, Claire Peysson, directrice de la Cascade, à Bourg-Saint-Andéol (07). Ceci s'ajoute à «*une baisse significative, depuis 2008, des crédits d'État alloués aux arts du cirque : - 500 000 € pour les aides aux compagnies et à la création selon l'étude publiée par Hors Les Murs en juillet 2010.*» La circulaire sur les labels et les réseaux a officiellement institué une dizaine de pôles nationaux d'arts du cirque. Elle fixe un financement plancher de l'État de 150 000 €. ●